

34/10
1A → JN/PAT/10
Rivoli

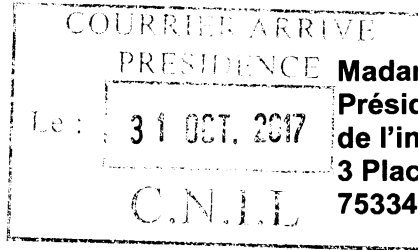
1762



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

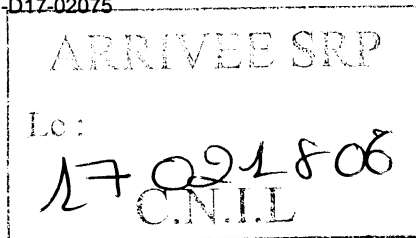
Le Président

Député européen



Madame Isabelle FALQUE-PIERROTIN
Présidente de la Commission nationale
de l'informatique et des libertés
3 Place de Fontenoy - TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

RM/SMART-D17-02075



Marseille, le 20 OCT. 2017

Madame la Présidente,

Dans le contexte actuel de menaces terroristes toujours plus fortes qui pèsent sur notre territoire et sur toute l'Europe, j'estime que chacun doit prendre ses responsabilités. En effet, si la sécurité est une compétence régalienne de l'État et doit le demeurer, je souhaite prendre toute ma part, dans ce combat pour la liberté, avec les élus de ma majorité. Nous avons donc fait le choix d'être aux côtés de l'État. Dans ce sens avec les élus de ma majorité nous avons voté le 8 avril 2016 un plan de mise en sûreté des lycées visant à assurer des conditions de travail à la communauté éducative et aux lycéens qui soient les plus sécurisés possibles.

Cette stratégie de mise en sûreté est aussi un moyen de lutter contre toutes les incivilités et formes de violence aux abords des lycées.

En 2016 et 2017, nous avons investi plus de 20 millions d'euros pour la mise en sûreté de nos lycées et centres de formation des apprentis. D'ici la fin du mandat, je porterai cet effort à 45 millions d'euros. Tous les établissements sont désormais équipés d'alarmes différenciées, 1 300 caméras de vidéo-protection ont été installées, 128 médiateurs de sûreté sécurisent les abords des lycées.

Je souhaite amplifier cet effort en expérimentant dans deux lycées de la région un dispositif permettant à la fois de mieux contrôler les entrées dans les lycées, d'accélérer l'entrée des élèves et de suivre le parcours de visiteurs occasionnels. Ce dispositif viendrait en appui des agents en charge du contrôle à l'entrée et de l'accueil au sein des établissements.

... / ...



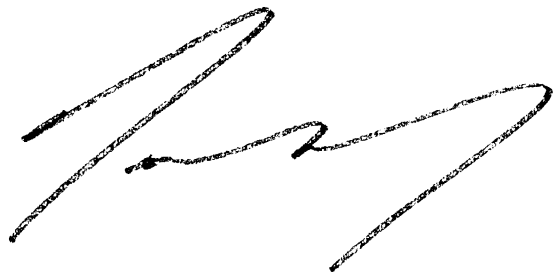
Cette expérimentation de « portique virtuel » associerait des moyens classiques d'identification (badges, codes visuels portés sur un document ou sur un téléphone mobile) à un dispositif biométrique utilisant des technologies de comparaison faciale, seules à même, d'après nos premières investigations, d'apporter une solution fiable et rapide dans un contexte de contrôle d'accès portant sur un nombre potentiellement élevé de personnes (élèves, professeurs, personnels techniques et administratifs, parents d'élève, visiteurs...).

Je sais que, dans ce domaine, la doctrine de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) évolue prudemment compte-tenu des risques substantiels que ces technologies présentent pour les droits et libertés des personnes concernées, avec une attention particulière portée à la protection des mineurs.

Je souhaite donc que, dès sa conception, cette démarche fasse l'objet d'un partenariat étroit avec la CNIL, afin que nous puissions nous assurer en amont de l'acceptabilité des modalités de traitement des données biométriques, de la qualité des mesures prises pour la protection des données sensibles et des personnes concernées (notamment en anticipant sur la mise en application du règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données), mais aussi afin de pouvoir partager avec vous le bilan de cette expérimentation, afin de valider les hypothèses qui auront été formulées en matière de sécurité, de fiabilité et d'efficacité des dispositifs et des processus correspondants.

Mes services et moi-même sommes à votre disposition pour vous présenter ce projet afin de l'orienter au mieux en bénéficiant de vos conseils et de votre vision.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.



Renaud MUSELIER